



# Programme détaillé de Formation AIPR pour Encadrant



## Présentation :

### **Préparez votre examen de l'AIPR en tant qu'encadrant**

La réforme anti endommagement impose depuis 2015 aux encadrants d'équipe de travaux publics ou privés (chefs d'équipe, conducteur de travaux, etc...) d'être titulaire de l'AIPR. Cette formation vise à faire acquérir les compétences nécessaires au passage du test en ligne et à l'obtention de l'AIPR.

## Objectifs :

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure :

De connaître et appliquer l'ensemble des éléments normatifs relatifs à la réforme anti- endommagement, en application de l'arrêté du 22-12-2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux,

Et plus spécifiquement,

- D'appréhender la réglementation liée à la réforme anti-endommagement,
- Identifier les différents réseaux (électricité, gaz, eaux potable, eaux usées, télécommunication, etc...).
- Identifier les risques et adapter leur méthode de travail en fonction des risques encourus.

## Prérequis :

Occuper des fonctions d'encadrants sur des chantiers publics ou privés (Chef de chantier, conducteur de travaux, etc.)

## Public concerné :

Cette formation s'adresse à tous salarié de l'entreprise de travaux intervenant en encadrement d'équipe sur des chantiers privés ou publics.

## Méthodes Pédagogiques :

- Les apports théoriques sont étayés par des exemples pratiques,
- La méthode participative est privilégiée pour permettre aux participants d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et partager leurs expériences propres.

## Moyens Pédagogiques :

La formation est conduite dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur et de supports pour cours.

## Base Réglementaire :

- Article R. 554-31 du code de l'environnement
- Articles 20 à 22 et article 25 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié
- Arrêté opérateur l'examen par QCM

## Documents délivrés en fin de formation ( sous réserve de réussite ) :

- Avis après formation
- Certificat AIPR vierge
- Attestation de formation
- Livret pédagogique

## Conditions de réussite :

Les apports théoriques et pratiques sont considérés comme acquis sous réserve d'avoir obtenu un résultat satisfaisant aux QCMs (Score minimal pour réussir à l'examen encadrant : 48 points le score maximal possible étant de 80 points).

**Validité :** 5 ans



## Organisme de Formation

Spécialisé dans les Habilitations Electriques



**SASU Forma3Delec - ZA Pic Pyrénées Innovation 65150 St Laurent de Neste**

TEL.: 07.67.75.17.74 EMAIL: contact@forma3delec.fr - WEB: Forma3delec.fr

SIRET: 90765821500013 - NAF: 8559B

RCS : Tarbes B 907 658 215 - Numéro Déclaration Activité : 76650096965 Région OCCITANIE